

## ***Studia canonica* – Directives pour les articles**

1. LONGUEUR d'article : environ 25-60 pages, double espacement, 11 points, anglais ou français
2. PRÉLIMINAIRES : Sous le titre de l'article est le nom de l'auteur et l'office académique/professionnel. Ensuite est un bref résumé (environ 100-150 mots) dans la langue de l'article qui sera traduit par *Studia canonica* en anglais ou en français.
3. CITATIONS : Incluez dans les citations de texte des canons, des documents de Vatican II, des Saintes Écritures; placez d'autres références dans les notes en bas de page. Citez un canon : c. 106 § 2, 1 °. Citez plusieurs canons : cc. 106 § 2, 1 °; 248 §§ 1, 3, 2 °. (Écrivez le mot entier “le canon” ou “les canons” dans le texte). Citez les documents du Vatican II selon les initiales de l'*incipit* latin, suivi par le nombre de paragraphe : GS 14.
4. LES TITRES DE DIVISIONS DU TEXTE : Indiquez des divisions importantes et des subdivisions dans le texte.

**1 – *Le Rôle de l'Évêque Diocésain*** (tous les caractères en italique) - centré, 14 points

**1.1 – *L'Évêque comme législateur*** (tous les caractères) – aligné à gauche, 12 points

**1.1.1 – *L'Évêque et le synode diocésain*** (tous les caractères en italique) – aligné gauche, 12 points

5. CITATIONS DANS LE TEXTE : Les citations plus longues que quatre lignes devraient être une citation de bloc, en alinéa double.
6. LES ABRÉVIATIONS DE SOURCES/PÉRIODIQUES, ETC. : Voir l'arrière couverture intérieure de *Studia canonica*. Les abréviations supplémentaires de l'auteur peuvent être utilisées pour un texte souvent cité; l'auteur devrait indiquer cette abréviation dans la parenthèse quand elle est utilisée la première fois. (=DPMB).
7. NOMS DES AUTEURS CITÉS : le prénom d'un auteur peut être abrégé ou donné en entier, mais la cohérence dans tout est attendue. Les deuxièmes prénoms sont généralement abrégés sauf s'ils font partie du prénom : Jean-Marie.
8. NOTES EN BAS DE PAGE : Utilisez des petites lettres capitales seulement dans les notes en bas de page et seulement pour les noms de famille. (La matière dans la parenthèse est ci-dessous incluse seulement dans les notes en bas de page citant des travaux référés plus tard.)

**Livre :** John SMITH et Eric JONSEN, *The Role of the Diocesan Bishop in the Universal Mission of the Church*, 2<sup>nd</sup> ed., vol. 2, Washington, Peterson Press, 1998, pp. 3-5, 7-10. (=SMITH et JONSEN, *Role of the Diocesan Bishop*)

**Article :** Samuel A. RIGHT, “The Legislative Function of the Diocesan Bishop,” dans *StC*, 42 (2008), p. 16. (=RIGHT, “The Legislative Function”)

**Chapitre :** Terence CAGE, “The Diocesan Synod,” dans Thomas MICHAEL et James JUDE (eds.), *The Pastoral Mission of the Particular Church*, New York, Peterson Press, 2005, p. 16, fn. 12. (=CAGE, *The Diocesan Synod*)

**Documents des papes :** JEAN-PAUL II, Constitution apostolique *Spirituali militum curae*, 25 avril 1986, dans *AAS*, 78 (1986), pp. 481-486, traduction française dans *DC*, 83 (1986), pp. 613-615. (JEAN-PAUL II, *Spirituali militum curae*)

**Documents des dicastères de la curie romaine, etc :** CONGRÉGATION POUR LA DOCTRINE DE LA FOI,